ARRETE ACCEPTANT LA DEMISSION

D’UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

Le Maire *(ou le Président)* de ………………………………,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la lettre en date du ……………………………………… par laquelle M………………………………………………………

(grade, qualité) ……………………………………………………………………………………………………… ;

présente sa démission à compter du …/…/…… ;

Considérant que la démission est claire, sans équivoque et que rien ne s’oppose à ce qu’il lui soit donné satisfaction ;

**ARRETE**

**ARTICLE** **1** - La démission de M………………………………………………………, né(e) le …/…/……, est acceptée à compter du …/…/…….

**ARTICLE 2** - A compter de cette même date, l’intéressé(e) est radié(e) des cadres du personnel de la commune (ou de l’établissement).

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Fait à ………………………………,

Le …/…/……,

Le Maire *(ou le Président)*,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*